

Proposition du Conseil d'administration en matière de cotisation

Lille

Le 06 juillet 2012

C'est le Conseil d'administration du 25 janvier a étudié la question du financement du secrétariat technique de Terres en Villes suite à la dissolution de l'ADAYG.

Pour le Conseil, plusieurs évolutions conduisaient à s'emparer du problème :

- L'évolution négative des financements nationaux : moins de financement, réorientation des financements autour des fondamentaux qui pénalise les sujets transversaux comme l'agriculture périurbaine (cf. réseau rural nationale et Plan Nature en Ville)
- La fin de l'aide exceptionnelle de l'ADAYG
- La fin de deux opérations importantes pour le budget de TEV : l'opération Nord Pas de calais et l'appui au SCoT Sud54

En conséquence, le Conseil a constaté qu'à ce jour sur la base d'une simple augmentation habituelle de la cotisation (+2%), le budget 2013 se présenterait ainsi :

Produits	2013
Cotisations	143 616,00
Subvention fonctionnement (CDA 38)	18 360,00
Remboursement frais divers	11 000,00
Subvention pour opérations déjà connues ou fort plausibles et divers	30 320,00
Financement à trouver	122 864,00
Total	326 160,00

Même si des pistes de financement ont d'ores et déjà été identifiées, le Conseil a considéré qu'il n'étatitpas raisonnable dans la période de crise financière actuelle de dépendre à ce point de prestations/partenariats annuels pour assurer la vie d'un réseau.

La solution proposée est donc d'augmenter les cotisations pour passer le taux de couverture des charges par les cotisations de 42 % à 75%, soit à charges constantes, un passage de 143 616 euros à 250 000 euros. Soit :

- +77 000 euros d'augmentation en 2015 pour les 23 agglomérations (22 collectivités, 1 association et 19 chambres d'agriculture) adhérentes en 2011 qui cotisent en 2010 à hauteur de 123 000 euros
- + 50 000 euros en 2015 pour les nouvelles adhésions réalisées à partir de 2012 (15 agglomérations nouvellement adhérentes pour 4 départs).

Après débat, le Conseil d'administration a décidé de créer les 4 classes suivantes qui serviront à déterminer les niveaux de cotisation :

- 1. Communautés d'agglomération de de 200 000 habitants et chambres d'agriculture
- 2. Communautés d'agglomération ou communautés urbaines de 200 à 500 000 habitants et chambres d'agriculture avec plusieurs adhérents dans le département
- 3. Communautés d'agglomération et urbaines de plus de 500 000 habitants
- 4. Région Ile de France

Le Conseil d'administration du 25 juillet 2012 a décidé de :

- o revaloriser progressivement sur trois années les cotisations à Terres en Villes (fixé à la création du réseau à un niveau très bas) afin de faire face à la situation post Adayg et de mieux couvrir les charges de fonctionnement du réseau par les ressources propres :passer de 40% en 2012 à 75% en 2015,
- o de réduire, en l'état actuel des produits, les charges de fonctionnement à un niveau de 2,5 ETP

Le Conseil d'administration du 06 juin 2012 a affiné et arrêté la proposition à présenter à l'Assemblée Générale du réseau le 6 juillet 2012 à Lille.

Il a précisé les principes qui guident l'évolution proposée :

- o Proposer une augmentation acceptable en cette période de crise
- Faire valoir que la cotisation à Terres en Villes est bien en deçà des autres réseaux
- o Créer des classes d'agglomération en fonction de la population
- o Peu augmenter la classe la plus basse et les chambres d'agriculture
- o Lisser l'augmentation sur trois ans

Cotisation (tient compte des accords locaux)	2012		2013			2014			2015		
	Nombre	Montant unitaire	Nombre	Montant unitaire	Taux augmentation	Nombre	Montant unitaire	Taux augmentation	Nombre	Montant unitaire	Taux augmentation
Associations paritaires	2	5 000,00	1	5 500,00	10%	1	6 000,00	9%	1	6 120,00	2%
Communauté d'agglomération de - de 200 000 H	5	2 500,00	11	2 750,00	10%	12	3 000,00	9%	13	3 060,00	2%
	1 (3/4)	3 750,00	1 (3/4)	4 125,00		1 (3/4)	4 500,00		1 (3/4)	4 590,00	
Communauté d'agglomération de 200 à 500 000 H	8	2 500,00	8	3 000,00	20%	9	3 600,00	20%	10	4 000,00	11%
200 a 300 000 11	1 (2/3)	3 350,00	1 (2/3)	3 850,00		1 (2/3)	4 400,00		1 (2/3)	4 710,00	
Communauté urbaine et Métropole	5	2 500,00	5	5 000,00	100%	5	6 250,00	25%	5	7 500,00	20%
Région lle de France	1	14 650,00	1	17 580,00	20%	1	21 000,00	20%	1	23 000,00	10%
Chambres	16	2 500,00	21	2 750,00	10%	22	3 000,00	9%	23	3 060,00	2%
départementales d'agriculture	1 (1/4)	1 250,00	1 (1/4)	1 375,00		1 (1/4)	1 500,00		1 (1/4)	1 530,00	
	1 (1/3)	1 650,00	1 (1/3)	1 900,00		1 (1/3)	2 200,00		1 (1/3)	2 350,00	
CRA Ile de France	1	3 650,00	1	4 015,00	10%	1	4 400,00	10%	1	4 500,00	2%
Total	23 agglos	123 300,00	27 agglos (28 IC)	175 345,00		29 agglos (30 intercos)	209 650,00		31 agglos (33 intercos)	234 460,00	

de - de 200 000 habitants Total annuel	27 agglos (et 28 intercos	140 800,00	29 agglos (30 intercos)	186 595,00	31 agglos (33 intercos)		33 agglos (35 intercos)	250 580,00	
Départ : ADAYG en 2012 puis 1 agglomération par an	1	5 000,00	1	5 500,00	1	6 000,00	1	6 120,00	
Nouvelles adhésions - Chambres d'agriculture	3	2 500,00	3	2 750,00	3	3 000,00	2	3 060,00	
Nouvelles adhésions - Communauté urbaine et Métropole							1	10 000,00	
Nouvelles adhésions - Communauté d'agglomération de 200 à 500 000 H	1	2 500,00	1	3 000,00	1	3 600,00			
Nouvelles adhésions - Communauté d'agglomération de - de 200 000 H	5	2 500,00	2	2 750,00	2	3 000,00	2	3 060,00	